

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 13 novembre 2023
N° CP-2023-9-8-5
N° applicatif 7430

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

Service consulté

GARANTIE D'EMPRUNT SAEM LA MAISON DU TERRITOIRE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX A SAUSHEIM

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à le SAEM MAISON DU TERRITOIRE pour les trois emprunts d'un montant total de 7 500 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel pour l'aménagement du bâtiment à SAUSHEIM.

Au cours de sa séance du 1^{er} juillet 2021 (n°CD-2021-6-0-4), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt.

La SAEM « Maison du Territoire », dont la CeA est partie prenante à hauteur de 20,8 % du capital, a vocation à regrouper dans un même lieu des acteurs publics et privés aux missions complémentaires, participant activement au développement du territoire. Pour réaliser cet objet social, elle a acquis un bâtiment à Sausheim afin d'y installer des locaux, que tous les acteurs intéressés peuvent louer pour adhérer à ce projet. La SAEM qui a pour charge la gestion, l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment, réalise notamment la mise aux normes environnementales du bâtiment, à savoir des travaux d'économie d'énergie d'un côté et de production d'énergie de l'autre.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie à hauteur de 50 % relative aux 3 emprunts d'un montant total de 7 500 000 € à souscrire auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Mulhouse Europe et de la Banque Européenne du Crédit Mutuel pour le financement des travaux d'aménagement du bâtiment.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 19 854 000 € est prévu selon le tableau ci-après :

Capital social (dont 1 300 000 € de la CeA)	6 250 000 €
Emprunt (garant M2A)	5 350 000 €
Emprunts CCM	7 500 000 €
Subvention ADEME	400 000 €
Subvention DSL (l'Etat)	300 000 €
SubventionC2E	54 000 €
TOTAL	19 854 000 €

Les caractéristiques principales des emprunts n° 10278 03000 00022096605, n° 10278 03000 00022096606 et n° 11899 00103 00020100603 sont jointes en annexe.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 65 nature 65182.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 7 500 000 euros souscrit par le SAEM MAISON DU TERRITOIRE auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Mulhouse Europe et de la Banque Européenne du Crédit Mutuel.

Les caractéristiques principales des emprunts n° 10278 03000 00022096605, n° 10278 03000 00022096606 et n° 11899 00103 00020100603 figurent en annexe au présent rapport.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Crédit Mutuel Mulhouse Europe et/ou la Banque Européenne du Crédit Mutuel, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ou tous autres frais financiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.